

RÈGLEMENT N° -26

RÈGLEMENT N° -26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°125-11 AFIN D'INCLURE LES LOTS 3 235 417 ET 3 235 418 À LA ZONE M-1

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage N°125-11 est entré en vigueur le 14 décembre 2011 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification réglementaire a été déposée par un citoyen afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'assurer une plus grande sécurité des clients et des citoyens de la rue, en permettant l'aménagement d'espaces de stationnements supplémentaires dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est reconnue comme Village-relais et qu'elle est fréquentée annuellement par un grand nombre de touristes empruntant le chemin du Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à l'analyse de cette demande et est d'accord avec la proposition d'inclure les deux lots dans la zone afin de faciliter les opérations du commerce de restauration (Casse-croûte du Roy);

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'il y a lieu d'acquiescer à cette demande et d'entreprendre une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par
Appuyé par
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement N° -26 est adopté et qu'il y est ordonné et statué ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1 : **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement N° -26 modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone M-1 ».

ARTICLE 2 : **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 : **BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure dans la limite de la zone M-1, les lots 3 235 417 et 3 235 418.

ARTICLE 4 : **MODIFICATION DE LA LIMITE DE LA ZONE M-1**

ANNEXE 1

MODIFICATION DE L'ANNEXE II, PLAN DE ZONAGE
Feuillets 1 et 2

